

Procès-verbal
Assemblée générale extraordinaire du Parc régional Chasseral
Jeu

Présence : 95 personnes ont signé les listes de présence

Absence : 43 personnes ou institutions se sont excusées

Présidence : Michel Walthert

Secrétariat : Annick Marmy

Ordre du jour :

1. Salutations / Scrutateurs
2. Validation de la convention-programme 2025-2028
3. Ajustement des statuts
4. Approbation du contrat de Parc pour les communes qui rejoignent le Parc
5. Divers

1. Salutations / Scrutateurs

Michel Walthert, Président du Parc Chasseral, souhaite la bienvenue à l'Assemblée et ouvre la réunion.

Messieurs Roberto Bernasconi et Serge Rohrer sont nommés scrutateurs.

2. Validation de la convention-programme 2025-2028

Fabien Vogelsperger, directeur du Parc Chasseral, présente la nouvelle convention-programme pour les années 2025-2028 et passe les différents projets en revue. Les budgets sont présentés.

Daniel Geiser, conseiller communal de Val-de-Ruz :

Salue l'engagement du Parc depuis 20 ans et indique son appréciation des interactions avec les autres communes membres. Le travail basé sur la nouvelle convention-programme, élaborée au travers d'une vaste consultation, débute maintenant. Il s'agit pour la commune de toujours défendre un équilibre entre vie économique, sociale et nature. Jusqu'ici l'accent a été mis sur la nature et il est par la suite souhaitable de mettre en évidence le rôle de l'humain et de ses activités économiques sur ce territoire, source de revenus et d'économie circulaire dynamique.

D'autre part, il fait remarquer que la marque « Grand Chasseral » permet un positionnement renouvelé de la région Jura bernois. Les personnes habitant le canton de Neuchâtel et le Val-de-Ruz, bien que reconnaissant l'importance de ce travail, souhaitent le maintien d'une marque « Parc Chasseral » forte permettant le lien entre deux cantons. Il demande : Avec cette nouvelle marque « Grand Chasseral », comment éviter l'amalgame et la confusion avec le « Parc Chasseral » ?

Michel Walthert, Président du Parc Chasseral :

Il souligne que la volonté du Jura bernois de sortir de cette appellation remonte à de nombreuses années. Beaucoup de membres de la société civile ont été impliqués dans un processus pour renommer la région et définir une nouvelle marque territoriale pour la région administrative du Jura bernois qui regroupe les 3 anciens districts de Moutier, Courtelary et La Neuveville. Cette appellation est définie pour le territoire bernois qui s'étend au-delà du Parc Chasseral, notamment sur le territoire du Parc du Doubs. De même, le Parc Chasseral s'étend au-delà de la marque « Grand Chasseral ». Il s'agit donc de permettre aux deux marques d'exister. Le Parc s'y emploie.

Fabien Vogelsperger, directeur du Parc Chasseral :

En revenant sur une photo présentant le bus de D/CLIC Terroirs devant la Couronne, il souhaite montrer les collaborations possibles entre les secteurs bernois et neuchâtelois du Parc : l'entreprise D/CLIC Terroirs a été développée au Val-de-Ruz et assure la livraison des produits locaux au magasin de La Couronne, emblème du Grand Chasseral.

La convention-programme 2025-2028 est acceptée à l'unanimité.

3. Ajustement des statuts

En raison de l'agrandissement du Parc Chasseral, les statuts sont adaptés. Le Comité exécutif est élargi et passe de 9 à 11 personnes. Les communes bernoises seront désormais représentées par une délégation de 5 personnes (3 auparavant) et les communes neuchâteloises resteront représentées par 2 personnes.

L'ajustement des statuts du Parc Chasseral est accepté à l'unanimité.

4. Approbation du contrat de Parc pour les communes qui rejoignent le Parc

Huit nouvelles communes souhaitent adhérer au Parc Chasseral. Le Parc et les communes vont signer un contrat leur permettant l'adhésion effective dès 2025. Les communes en question sont :

- Ligerz (Gléresse)
- Loveresse
- Petit-Val
- Rebévelier
- Reconvilier
- Saicourt
- Saules
- Tavannes

L'adhésion des 8 nouvelles communes est approuvée à l'unanimité.

Des plaquettes imprimées sur bois symbolisant cette adhésion sont distribuées aux nouvelles communes. La parole leur est donnée.

Brigitte Wanzenried, commune de Ligerz :

Elle remercie l'association Parc Chasseral et ses votants pour l'adhésion. Ligerz était la dernière commune de la rive nord du lac de Bière à ne pas faire partie du Parc. La commune salue les projets ciblant les bords du lac, notamment la lutte contre les néophytes pour lesquelles une coordination est prévue. La commune de Ligerz se réjouit des futures collaborations avec les autres communes du Parc Chasseral.

Ervin Grünenwald, commune de Reconvilier :

Il remercie l'association Parc Chasseral et ses votants pour l'adhésion. La commune est impatiente des futures collaborations avec le Parc Chasseral.

Markus Gerber, commune de Saicourt :

La réflexion de rejoindre le Parc Chasseral a pris forme notamment car les communes de Petit-Val et de Saicourt étaient les seuls sites historiques de production du fromage de la Tête de Moine AOP qui n'étaient pas intégrés à un parc naturel régional. Le processus a pris du temps et de l'ampleur pour que finalement les 7 communes déposent une demande d'adhésion collective. Il remercie l'association Parc Chasseral et ses votants pour l'adhésion.

5. Divers

Aucun divers.

L'assemblée est levée à 19h30 et les personnes présentes chaleureusement remerciées. S'en suit un apéritif organisé par La Couronne.